

4

**AIDE MEMOIRE DE LA MISSION DE SUPERVISION
DU PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(09 au 23 Septembre 2003)**

I. ETAT D'EXECUTION DU PROJET

Conditions de l'accord de prêt et de don

- i) Le versement annuel au plus tard le 31 mars de la contrepartie nationale : Pour l'année 2001, au mois de mai 2001, la contrepartie du gouvernement a été décaissée et domiciliée à la CNCAS en ce qui concerne le fonds de crédit et dans les livres du Trésor Public pour la quote-part relative au fonctionnement. Quant à l'exercice 2002, la mobilisation n'a été effective qu'au mois de juillet 2002 en raison de la modification des nomenclatures budgétaires en faveur de celles de l'UEMOA, et sans la contrepartie du fonds de crédit.
- ii) *La mise à disposition des fonds du volet crédit aux SFD avant le démarrage de l'activité de crédit et la communication des conventions à la Banque :* A la suite du diagnostic des SFD et des structures de caisse de base, le projet de convention a été corrigé suite aux observations de la BAD transmises au Projet le 1^{er} août 2002 et a permis d'initier une réflexion sur les modalités pratiques de partenariat avec les SFD. Un atelier a été organisé en date du 10 octobre 2002 par le Projet en rapport avec la Cellule AT/CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances et a facilité la finalisation de la convention en rapport avec ces partenaires.

Etat d'avancement du projet par composante

Composante II Microfinance et Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Au titre de cette composante, le projet finance, en fonction de la demande, des activités destinées à augmenter les revenus des bénéficiaires, par l'offre de services de proximité adaptés en matière de micro finance.

Etudes et supervision

4.1 Les études préalables de la composante sont achevées depuis le mois de juin 2002, les derniers rapports définitifs, validés par le Projet, ont été soumis à la BAD. Il s'agit de :

- *Etude sur les créneaux porteurs* dont le rapport final a été transmis à la Banque en avril 2002;
- *Diagnostic des structures de caisses de base* dont le rapport définitif a été également transmis à la Banque en avril 2002.

Equipements, mobilier et fournitures

4.2 Ces matériels sont constitués de coffres, mobiliers et documents de gestion pour l'équipement sommaire des Caisses Locales d' Epargne et de Crédit (CLEC). Le processus de recrutement des fournisseurs est terminé avec l'adjudication des trois lots du marché à trois fournisseurs différents en début Février 2003 et l'avis de non objection de la BAD en Août 2003. Les dossiers ont été approuvés par la CNCA depuis le 2 Septembre 2003, et envoyés au Ministère de tutelle pour approbation le 5 Septembre. Cependant, avec le changement de gouvernement, le dossier est toujours en instance.

Services de spécialistes

4.3 Les deux études prévues au niveau de cette composante ont toutes été menées à terme. Les rapports finalisés et validés par le BGP ont été transmis à la Banque le 26 août 2002.

4.4 Un appui institutionnel a été apporté aux 15 ONG recrutées pour prendre en charge l'encadrement technique des bénéficiaires, suite au diagnostic de leurs besoins en rapport avec les activités confiées par le Projet. Les prestations des ONG ont effectivement démarré en Janvier 2003 et se poursuivent sur le terrain. Elles ont reçu leur première rémunération qui représente de 5% du montant des requêtes élaborées et effectivement financées par les SFD.

Déjà, au 12 juillet 2003 ces ONG avaient élaboré plus de 5000 requêtes pour un montant de 2.177.000.000 FCFA. Présentement, elles ont entamé la Formation des 3000 bénéficiaires en **Organisation et Promotion de Caisses Locales d' Epargne et Crédit** au niveau des cinq régions ciblées. Au sortir de cette Formation, les bénéficiaires devraient des capacités techniques et managériales pour gérer efficacement leur structure au niveau local.

Par ailleurs le PLCP prévoit de construire et d'équiper, sur demande de la population dans chaque région, 3 ou 4 (au total seize au lieu de 20, suite à l'approbation par la BAD du programme architectural lors de sa dernière mission de supervision intervenue en Mars 03). Ces CAPEC gérées par les populations et pour les populations seront alimentées par les SFD environnantes et prendront en charge le financement de l'ensemble des CLEC évoluant dans la localité.

4.5 La dernière mission de supervision de la BAD avait examiné le dossier relatif au recrutement de bureaux d'études chargés de la formation des partenaires et avait demandé la poursuite de la procédure d'analyse. Les propositions techniques et financières ont été analysées et la commission nationale de dépouillement a adjugé chaque marché à deux bureaux d'études chargés d'assurer les formations des partenaires du projet. Les dossiers avaient envoyés à la BAD pour approbation définitive en Mars 2003. Ils ont été retournés avec des observations le 2 SEPTEMBRE 2003. Ces dossiers corrigés seront examinés lors de cette mission

4.6 Pour les services de spécialistes, quatre (4) prestations restent à réaliser. Il s'agit de :

- gestion financière et comptable des SFD,
- procédures et gestion financière des SFD,
- suivi/évaluation périodique,
- gestion de micro - projets.

Fonds de crédit

4.7 Les activités de crédit ont démarré depuis Mars 2003. Conformément à l'accord de prêt, le Gouvernement avait mobilisé au titre de l'année 2001, un montant de 392 674 045 FCFA destinés au fonds de crédit et versés depuis septembre 2001 dans le compte du projet ouvert à la CNCAS. Ces fonds ont généré des intérêts d'un montant de 12.290.000 C F CFA, suite à des négociations entre la BAD et le BGP.

Le montant total de ces fonds de la contrepartie (404.929.312 f cfa) ont été mis à la disposition des SFD pour démarrer le financement des projets et AGR initiés par les bénéficiaires du PLCP. Mais ces fonds n'ont pas permis de satisfaire les demandes de décaissement sur quatre mois formulées par les SFD retenues qui s'élevaient à **1 068 975 000 F**. Le projet a été obligé de répartir ce qui était disponible entre les SFD, en tenant compte de leur demande et du nombre des communautés de base en charge. Il restait deux SFD qui n'avaient pas reçu de fonds de crédit et leur demande de décaissement a été envoyée à la BAD pour règlement diligent afin de leur permettre de financer rapidement les requêtes émanant des bénéficiaires.

La mobilisation des 365 millions de F CFA du fonds de crédit prévus pour l'année 2002 n'a été effective qu'au mois de Juin 2003. Le Trésor Public et la DDI s'activent pour diligenter la mobilisation du fonds de crédit 2003 (229.000.000 F), pour éviter toute rupture de financement des SFD.

La BAD a viré dans le compte ~~le compte~~ fonds de crédit ouvert à la CNCAS, un montant de 249 millions destinés au Crédit Mutuel du Sénégal et à ACEP, courant Août 2003. Une demande de décaissement d'un montant de 604.100.000 f cfa est envoyée à la BAD au mois d'Août 2003 ; ce dossier est toujours en instance au niveau de la BAD par défaut de saisie des Conventions dans le systèmes de la BAD (les conventions ont été envoyées depuis Mars 03) . Ce montant est très attendu par les SFD pour faire face aux nombreuses requêtes de financement qui leur sont adressées par les promoteurs des 600 communautés de base ciblées par le projet.

En AOÛT 2003, les SFD avaient financé **911** projets pour un montant de **464.878.575 F CFA**, pour le compte de **9.350 promoteurs**. Pour le remboursement, une bonne partie de ces Fonds est presque arrivée à échéance ; selon les SFD, au moins 40% de ce Fonds (soit 185 951 430 F) a été remboursé et recyclés dans le financement (voir en annexe les tableaux récapitulatif des financements, le planning des décaissements et la répartition des fonds reçus jusqu'à là.)

Les négociations des SFD avec les Mutuelles d'épargne et de crédit et les Groupements d'Epargne et de Crédit pour la signature du protocole d'accord devant les lier dans le cadre du financement de proximité des bénéficiaires du projet sont en phase finale. Les Structures délégataires sont les grands réseaux que sont : le CMS, l' ACEP, le PAMECAS, l' UMECUDEFS et l' ASACASE. Les Structures déléguées sont la FNGPF, la FAFS, le COCOGES, le RASEF, ADEFAP, la MUTUELLE DE HANN, la MUTUELLE du MARCHÉ de DIAREME ; elles ont été sélectionnées avec l'appui de la Cellule AT/CPEC ; le taux de rétrocession des SFD délégataires aux SFD déléguées est arrêtée à 6 %, avec une bonification de 1 % pour chaque remboursement effectué ; il reste seulement à identifier les communautés de base à affecter et le montant à déléguer à chacune de ces structures dans un premier temps.

4.8 Les décaissements se font sur la base des conventions signées avec les SFD et des programmes prévisionnels d'activités et des demandes de décaissement des SFD. A cet effet, les SFD ont ouvert des sous – comptes dans leurs livres comptables pour les ressources du FAD et les remboursements y afférents. Leurs programmes d'activités sont basés sur la capacité d'absorption des groupes cibles des communautés de base où elles interviennent. Ces aspects ont été pris en compte par la convention.

Les programmes prévisionnels d'activités sont parvenus au Projet depuis Décembre 2002, accompagnés des premières demandes de décaissement sur quatre mois.

4.9 Un atelier – bilan à mi-parcours et d'actualisation du plan d'exécution détaillé du projet a été organisé à Saly (Mbour) du 09 au 12 Juillet 2003 avec l'ensemble des partenaires du projet.

Les Contraintes identifiées sont les suivantes :

- Inadaptation des procédures d'acquisition au contexte d'un projet de lutte contre la pauvreté (ex : recrutement des partenaires début processus pour les ONG : Nov 01, fin du processus Mai 02 / B E début processus Fev 02, le dossier est toujours à l'étude) .Il faut noter ,cependant que même si les observations des bailleurs sont pertinentes, les délais de réponse sont trop longs

- Le retard dans la mise en place du Fonds de Crédit
- Le non-respect par certaines SFD des conditions de crédit retenues dans la convention
- Le ciblage de communautés de base situées dans des zones très enclavées (négociations difficiles avec les ONG qui avaient au départ sous-estimé la charge de travail);

Les recommandations suivantes ont été formulées :
En direction de la Bad

1. Diligenter la mise à disposition des fonds de crédit ;
2. fonds de garantie pour soutenir le financement de petits montants pour la prochaine phase
3. Financer une deuxième phase du projet pour atteindre les tous objectifs fixés ;
4. Augmenter le taux de rémunération des ONG
5. Alléger les procédures d'acquisition de biens et services

Contrepartie nationale

6.1 Conformément à l'accord de prêt, le Gouvernement devrait mobiliser le 31 mars de chaque année, les fonds requis pour la contrepartie.

- pour l'année 2000, en raison du démarrage non effectif des activités du Projet, le fonds de 100 millions de F CFA n'a pas été mobilisé. L'état a autorisé le report de ce montant sur le budget de l'année 2004.
- 500 millions de FCFA avaient été alloués au Projet sur l'exercice 2001. En définitive, 462 674 045 FCFA ont été mobilisés dont 392 674 045 FCFA virés dans les comptes du Projet à titre de fonds de crédit .
- Pour l'année 2002, un retard non négligeable a été enregistré en raison de la modification des nomenclatures budgétaires en faveur de celles de l'UEMOA. . Par décision datée du 27 septembre 2002, 365 millions représentant la contribution de l'Etat du Sénégal, ont été virés en Juin 2003, dans le compte fonds de crédit ouvert à la CNCAS. La mobilisation de la contre partie du fonds de crédit pour l'exercice 2003 est pour bientôt car le processus enclenché est en bonne voie.

Perspectives Octobre - Décembre 2003

- a. Poursuivre la mise à disposition des Fonds auprès des SFD : Oct 03
 - b. Poursuivre le financement d'AGR des groupes cibles
 - c. Former les représentants des ONG, SFD, et Agents de Services Techniques en approches genre et participative : Nov 03
 - d. Former les représentants des ONG, SFD, et Agents de Services Techniques en Micro finance : Dec 03
- Assurer le contrôle, la supervision et le suivi trimestriel des activités des partenaires et des cibles : Dec 03